

CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 MARS 2010 - EXTRAIT POUR AFFICHAGE

LE BUDGET 2010

Le 30 mars 2010, le Conseil Communautaire a adopté le budget prévisionnel de 2010 selon les dispositions transitoires relatives à l'ex taxe professionnelle, mises en place par l'Etat. Le produit de fiscalité nécessaire à l'équilibre du budget est fixé à 2 477 000 €. Le taux de cotisation foncière entreprise (CFE) qui s'applique dès cette année aux bases des valeurs locatives foncières des entreprises a été voté à 8.16 %. Le dispositif de la réforme s'appliquera à partir de 2011 et tiendra compte de ce produit ainsi que du taux.

Sur cette fiscalité de 2 477 000 €, sont reversés aux communes :

- l'attribution de compensation de 1 700 000 €
- la dotation de solidarité communautaire de 200 000 €
- le fonds de concours de 150 000 €

La Communauté de Communes percevant pour la 1^{ère} année la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a fixé sur proposition des syndicats les taux de la TEOM :

Pour les communes qui dépendent du

- SIRTOM du Pays Chartrain 11.5 %
- SICTOM d'Auneau 17.88 %
- SIRMATCOM de Maintenon 18 %

Le produit de cette taxe, 1 300 000 € est intégralement reversé aux Syndicats.

En 2010, 650 000 € seront affectés au financement des investissements.

Compte tenu de ces différents reversements, les charges de fonctionnement de la Communauté de Communes mobilisent 1 000 000 €.

Le budget de fonctionnement d'un montant de 5 000 000 € est voté à l'unanimité.

Tous les programmes de travaux couvrant les années 2009 à 2011 sont maintenus, sont prévus notamment l'agrandissement du centre de loisirs et la construction du complexe sportif à JOUY, des salles d'animations sportives à Clévilliers et Morancez, divers équipements aux terrains de sports, des travaux de voirie sur les ZI de Nogent le Phaye et Gellainville, et une réserve pour équipement structurant.

Pour ces programmes d'un montant global de 4 700 000 € autofinancé à hauteur de 2 200 000 €, il sera nécessaire d'avoir recours à l'emprunt pour 750 000 €, la différence étant équilibrée grâce aux concours financiers de l'Etat, de la Région, du Département, de la CAF et de la Ligue Française de Football.

La réalisation progressive de ces programmes ne mobilisant pas l'important autofinancement immédiatement, il est convenu d'apporter un portage financier de l'opération de zone d'activité de Gellainville déléguée à la SAEDEL.

Le budget général, les budgets du Pôle d'activité et de l'assainissement sont adoptés à l'unanimité.

REPLACEMENT D'UN DELEGUE AU JARDINS D'ENTREPRISES ET AU SMEP


Par suite du remplacement d'un délégué suppléant, M. Florent BIZET nouveau délégué suppléant de la commune de Morancez est élu délégué au Syndicat Mixte du Jardin d'Entreprise et délégué suppléant au SMEP.

REGIME INDEMNITAIRE

En raison des équivalences entre la fonction publique territoriale et la fonction d'état, il est procédé à un ajustement de la prime de service et de rendement.

La séance a été levée à 20 heures 30.

**Le Président,
Christian PAUL-LOUBIERE**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'OREE DE CHARTRES
Mairie - Place de l'Eglise
28300 JOUY